

# PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES

## RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET MODALITÉS

ORGANISMES VISÉS	OBJECTIFS DU PROGRAMME	MODALITÉS		DATE(S) DE DÉPÔT
<b>SOUTIEN À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS</b>				
Tous les organismes reconnus par la Politique de soutien aux organismes (PSO).	Le programme est offert aux organismes afin de contribuer à l'acquisition ou au remplacement d'équipements.	Volet « Régulier »	« Volet Ruralité »	31 mars 31 octobre
		<b>Max : 5 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 50 %.	<b>Max : 5 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 80 % Écoles admissibles.	
<b>SOUTIEN AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT</b>				
Tous les organismes reconnus par la PSO.	Le programme est offert aux organismes afin de contribuer à l'aménagement de lieux permettant la pratique d'activités dans des conditions adéquates.	Volet « Régulier »	« Volet Ruralité »	31 mars 31 octobre
		<b>Max : 15 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 50 %.	<b>Max : 15 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 80 % Écoles admissibles.	
<b>SOUTIEN À LA CRÉATION, PRODUCTION ET DIFFUSION CULTURELLES ET ARTISTIQUES</b>				
Les organismes reconnus <b>Partenaires</b> offrant une programmation annuelle culturelle complète.	Le programme a pour but d'appuyer financièrement les initiatives provenant d'organismes culturels et artistiques.  La Ville souhaite favoriser la mise en œuvre et la diversification de la programmation culturelle sur son territoire.	<b>Max : 40 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 25 %		31 octobre
<b>SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS</b>				
Tous les organismes reconnus par la PSO et les écoles de la CSRN.	Volet « Régulier »	Volet « Éducation et lutte contre l'exclusion culturelle »	<b>Max : 4 000 \$</b>  L'aide financière accordée ne couvrira en aucun cas la totalité du coût du projet.	15 janvier 15 juin
	Ce volet vise à appuyer financièrement les initiatives provenant d'organismes culturels amateurs ou professionnels.  Il valorise la mise en œuvre de projets qui auront un impact sur la diversification de l'offre de produits artistiques à Rouyn-Noranda.	Ce volet vise à appuyer financièrement les initiatives permettant de rejoindre un public vivant l'exclusion culturelle et de démystifier le travail artistique auprès du public.		
<b>SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX</b>				
Les organismes reconnus <b>Partenaires</b> et <b>Affinitaires</b> par la PSO	Le programme vise à soutenir les acteurs du milieu dans l'organisation d'événements locaux qui favorisent la participation du plus grand nombre de citoyens et qui assurent un rayonnement sur le territoire de la ville.	Volet « Régulier »	« Volet Ruralité »	31 mars 31 octobre
		<b>Max : 5 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 30 %	<b>Max : 15 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 80 %	
<b>SOUTIEN AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS</b>				
Tous les organismes reconnus par la PSO qui organisent un grand événement tel que défini dans le cadre financier de la PSO.	Le programme vise à soutenir la réalisation d'événements d'envergure, ayant une grande capacité d'attractivité et un large rayonnement médiatique, touristique, économique et social au niveau local, régional, provincial, national ou international	Le soutien financier, professionnel, administratif, technique et promotionnel de la Ville est variable selon la nature de l'entente avec l'organisme. Les demandes sont analysées à la pièce et sont encadrées par une entente.		31 octobre
<b>SOUTIEN COMMUNAUTAIRE</b>				
Les organismes reconnus <b>Affinitaires</b> par la PSO et les organismes reconnus <b>Partenaires</b> par la PSO qui interviennent dans le champ social et communautaire.	Ce programme a pour but de soutenir les organismes sociocommunautaires qui œuvrent dans les domaines de l'action communautaire et sociale, du maintien ou de l'amélioration de la santé et du bien-être de la population.	Volet « Régulier »	« Volet Ruralité »	31 octobre
		<b>Max : 40 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 25 % <sup>1</sup> .	<b>Max : 40 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 80 %	

<sup>1</sup> Les organismes répondant à la définition de « milieu de vie » du ministère de la Famille et/ou qui agissent de façon permanente, structurée et organisée pour les citoyens de Rouyn-Noranda peuvent soumettre des dépenses liées au fonctionnement (voir la définition dans le cadre financier de la PSO).